

Programme de formation

FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST) INITIALE

But de la formation

Obligation légales des employeur en matière de secourisme au travail

L'employeur est tenu d'organiser un dispositif permettant de prodiguer les soins d'urgence aux salariés accidentés ou malades (*Article R.4224-15 à 16 et R.4141-17 du Code du travail*).

Cela implique :

- la mise en place d'un protocole à suivre en cas d'urgence, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés,
- l'équipement des lieux de travail en matériel de premiers secours, accessible et adapté à la nature des risques,
- la présence d'au moins un salarié formé au secourisme, notamment au sauvetage secourisme du travail (SST), dans les ateliers où sont effectués des travaux dangereux et dans les chantiers mobilisant plus de 20 personnes pendant plus de 15 jours et impliquant la réalisation de travaux dangereux.

Il est cependant recommandé dans la pratique de dépasser ces obligations réglementaires afin de disposer dans chaque entreprise de personnels formés au SST, en nombre adapté (*au moins 1 SST pour 10*) et bien répartis (*dans chaque secteur d'activité de l'établissement*) , capables d'intervenir efficacement en cas d'accident.

Taux d'obtention de la certification SST INITIALE :

- en 2019 : **100%**
- en 2020 : **100%**

MOYENNE DE SATISFACTION GLOBALE DES STAGIAIRES A CETTE FORMATION (de janvier à octobre 2020) : **3,94 sur 4**

TAUX DE RECOMMANDATION OU RESUIVRONT CETTE FORMATION AVEC BE IN QSE (de janvier à octobre 2020) : **94%**

Objectifs pédagogiques

1. Mettre en œuvre une action de protection adaptée à la situation sur un lieu d'accident.
2. Examiner une victime afin de déceler une urgence vitale.
3. Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

4. Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée.
5. Contribuer à la mise en œuvre d'action de prévention.
6. Informer les interlocuteurs désignés de l'entreprise de la (des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

Pré-requis

Aucun prérequis.

Type de public

Public concerné : Toute personne volontaire pour administrer les premiers secours en cas d'accident sur le lieu de travail.

Intra : 4 mini et 10 maxi

Inter : 4 mini et 10 maxi

Modalités et délais d'accès :

Sur demande par téléphone, par mail, ou site internet.

Via la fiche de pré-inscription (formation inter).

Délais d'accès de 7 jours minimum après confirmation via le bulletin d'inscription, sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits et dans la limite des places disponibles.

Délai pour les sessions intra : à convenir ensemble.

Accessibilité des locaux aux PMR :

Nos locaux sont accessibles aux PMR.

Nous contacter pour réaliser une étude personnalisée selon votre handicap.

Coût de la formation : À partir de 220€ h/pers (inter). Intra (Nous consulter pour plus de précision).

Moyens pédagogiques

Outils utilisés :

Guide des données techniques (INRS) - Plan d'intervention SST - Document de référence SST - 1 défibrillateur de formation avec accessoires - 1 lot de mannequins (adulte, enfant nourrisson) - Divers matériels de simulation - Matériel d'entretien - Salle de formation équipée (ordinateurs et vidéoprojecteur) - Paperboard.

Sanction de la formation

Modalités d'évaluation:

L'évaluation formative en continue et les épreuves d'évaluation certificatives finales sont réalisées sous forme de QCM via l'application b.socrative en ligne et conformément au document de référence de l'INRS V7.01/2020 (Mise à jour du 07/05/2020).

Validation par bloc de compétence : Non

Détail des modalités d'évaluation par objectif visé /compétence visée :

Compétences 1, 2, 3 et 4 : Cas concrets, mises en situation et questions dans le QCM

Compétences 5 et 6 : Questions dans le QCM et échange verbal avec le formateur

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA CERTIFICATION :

Un certificat SST est délivré sous réserve que le stagiaire ait suivi l'intégralité de la formation et ait validé les épreuves d'évaluation certificatives finales. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider la session de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) pour prolonger son certificat de 24 mois.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation et un certificat de réalisation.

Équivalence (*Autre certification ou formation équivalente*) : Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1).

Suite(s) de parcours (*possibilité d'accéder directement à un emploi ou à un autre niveau ou une autre formation/certification*) : le certificat SST peut être un pré-requis pour certaines formations (pour les agents de sécurité, les SSIAP, ...).

Débouchés d'emploi : le certificat SST peut être un pré-requis pour certains emplois (pour les agents de sécurité, les SSIAP, ...)

Méthodes pédagogiques

Modalités de suivi :

Exposés théoriques, films, simulations d'accidents.

La formation est animée par un Formateur / Consultant(e) certifié par INRS pour la formation initiale et MAC.

Durée

14 heures (2 jours).

Programme

Thème1 : LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL :

- . Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement.
- . Distinguer danger, situation dangereuse et risque.
- . Prévenir les risques professionnels.
- . Les acteurs de la prévention.
- . Le rôle du SST face au risque (COVID19) en entreprise.
- . Le cadre juridique de l'intervention du SST.

Thème 2 : RECHERCHER LES RISQUES PERSISTANTS ET PROTÉGER :

- . Supprimer ou isoler les sources de risques.
- . Soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même.
- . Baliser (rendre impossible l'exposition de quiconque à ce risque).
- . Mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection.

Thème 3 : EXAMINER LA VICTIME :

- . Examiner la (les) victimes avant de la (les) secourir :
- . Reconnaître la présence des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
- . Recherche des signes vitaux
- . Retourner la victime découverte à plat ventre et la mettre sur le dos

Thème 4 : ALERTE ET FAIRE ALERTE / INFORMER :

- . Qui alerter ?
- . Informer son responsable ou le chargé de prévention des risques.
- . Connaître l'alerte aux populations.
- . Contenu du message-type adapté à l'établissement.
- . Contenu du message-type avec consignes.

Thème 5 : SECOURIR :

- . La victime saigne abondamment.
- . La victime s'étouffe.
- . La victime se plaint de malaise (fièvre, toux...).
- . La victime se plaint de brûlures.
- . La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.
- . La victime ne répond pas, mais elle respire
- . La victime ne répond pas et ne respire pas.
- . La victime se plaint traumatismes, petites plaies, amputations.